

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 V.60 Vœu relatif aux bornes d'appel des taxis

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'importance de taxis dans la politique de mobilité d'une ville comme Paris, complémentaires à l'usage des transports en commun et donc alternative à la voiture individuelle ;

Considérant la réunion de travail qui a réuni les organisations professionnelles du taxi, et la Mairie de Paris le 17 juillet 2017 ;

Considérant la non modernisation des bornes de taxis promise à plusieurs reprises ;

Considérant que les bornes d'appel taxi doivent être modernisées afin de garantir l'accessibilité pour les demandeurs singulièrement de ceux (personnes âgées, clients occasionnels...) qui en ont le plus besoin ;

Considérant le fait que la version 2 de l'application « Paris taxis » ne constitue qu'un complément au réseau des bornes d'appel taxi ;

Considérant le vœu adopté en mai 2017 par le Conseil de Paris pour un service de taxis de qualité indiquant que les engagements pris devaient être tenus, comme la modernisation des bornes et des stations ;

Considérant les annonces faites par la Maire de Paris aux cours des vœux 2018 concernant la réparation et l'installation de nouvelles bornes de taxi ;

Considérant que les taxis rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs missions, comme la circulation de VTC dans les couloirs de bus qui persiste ;

Considérant que le Conseil de Paris a émis le vœu qu'un dialogue constructif soit engagé pour trouver une solution aux escroqueries dont sont victimes les usagers prenant de faux taxis aux abords de la gare du Nord notamment ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Didier Le Reste et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- le dialogue constructif soit poursuivi dans le cadre du comité technique Taxis entre les organisations professionnelles, la SNCF, la Préfecture de Police et la Mairie de Paris afin de veiller à la bonne application des engagements pris ;
- qu'une somme soit inscrite, si nécessaire, dès le budget supplémentaire afin de rénover le parc de bornes d'appel des taxis.